



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 19 septembre 2024

Responsable de service :
Olivier UZANU

DÉLIBÉRATION N° 04

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Sophie DESPRÉS, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Jean-François RABEAU, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Agnès de BRUYN, Mme Héléne RATA, M. Olivier CALIX, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Marie-Christine MILLAUD, donne procuration à M. le Maire
M. Patrick ROBIN, donne procuration à M. Gérard-François BOURNET
Mme Angéline GLUARD, donne procuration à Mme Sophie DESPRÉS
Mme Laetitia BOURDIER, donne procuration à Mme Estelle QUÉRÉ
Mme Héléne de SAINT DO, donne procuration à M. Vincent HEUSICOM
M. Yan GENONET, donne procuration à Mme Héléne RATA
Mme Lisa TEIXEIRA, donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE

Secrétaire de séance : M. Pierre CUCHET

Date de convocation	12/09/2024
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

04. Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE) – 4ème échéance 2024-2025

Vu la Directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement transposée en droit interne par l'ordonnance 2004-1199 du 12 novembre 2004,

Vu la loi 2004-1319 du 26 octobre 2005, portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement,
Vu les articles L 572-1 à L 572-11 et R 572-1 à R 572-12 du code de l'environnement relatifs à l'évaluation, la prévention et la réduction du bruit dans l'environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2022 portant approbation des cartes de bruit des infrastructures routières dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules dans le département de la Charente-Maritime,

Considérant les observations, en date du 20 juin 2024, émises par le service transition énergétique, résilience écologique de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Considérant que certaines routes de la commune d'Aytré reçoivent un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules,

Considérant la consultation réglementaire du public de deux mois, qui s'est déroulée du 7 juin 2024 au 7 août 2024, durant laquelle aucune observation n'a été apportée,

Considérant, le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement présenté en annexe de la présente délibération,

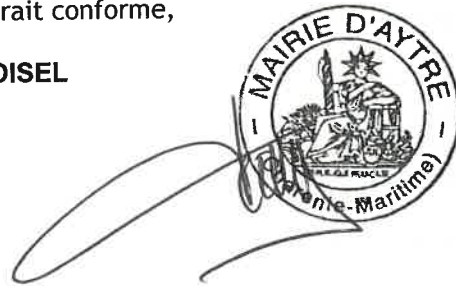
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 21 voix Pour,
- 8 abstentions (*Mme Hélène RATA + pouvoir M. Yan GENONET, M. Olivier CALIX, M. Vincent HEUSICOM + pouvoir Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE + pouvoir L. TEIXEIRA, M. Jacques GAREL*),
- Approuve le PPBE tel qu'annexé,
- Autorise la publication en ligne du PPBE ainsi approuvé,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'approbation de ce PPBE,

Annexe 05 : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Pierre CUCHET
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Pierre CUCHET.